Union syndicale
Solidaires

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Téléphone : (33) 1 58 39 30 20 Télécopie : (33) 1 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org

Appel du Collectif pour la libération des prisonniers politiques catalans, dont l'Union syndicale Solidaires est membre

Rassemblement unitaire, le mercredi 5 février, à 19 heures, Place de la république à Paris

Pour la libération des prisonniers politiques catalans !
Pour l'arrêt de la répression et l'abandon des poursuites !
Pour le respect des Droits démocratiques !
Pour le respect du Droit à l'autodétermination !

Voilà un an, en février 2019, s'ouvrait au Tribunal suprême de Madrid un procès contre des élus et responsables catalans, après de longs mois de prison préventive, pour avoir organisé un référendum le 1er octobre 2017. Ces élus et responsables accomplissaient par là le mandat pour lequel ils étaient élus : permettre à des millions de leurs concitoyens d'exercer pacifiquement leur droit de voter et de décider. Le souvenir est encore vif parmi nous toutes et tous de ces images de pacifiques citoyens catalans rassemblés pour voter, subissant les coups de matraque de la Police voulant le leur interdire et tentant de s'emparer de leurs urnes.

A l'appel de plusieurs centaines de démocrates en France plus de 15.000 signataires demandaient la libération de ces prisonniers politiques catalans, prisonniers politiques car le droit à décider de son sort par le vote, le droit à l'autodétermination n'est pas un délit, c'est un droit qui fait partie des droits démocratiques universels.
Le procès de Madrid dont la plupart des observateurs internationaux* ont dénoncé les irrégularités ainsi que le manque d'indépendance, incapable de prouver l'accusation initiale de « rébellion », condamnait néanmoins en octobre dernier les accusés au nom d'un délit de « sédition » à de très lourdes peines d'emprisonnement
Ainsi, au lieu de permettre la résolution d'un désaccord politique par le débat et le dialogue, celui-ci était judiciarisé et criminalisé. En fait ce sont les droits de penser et d'agir pour cela qui étaient, par-là, remis en cause.
Des centaines de milliers de catalans protestant à nouveau pacifiquement contre cette injustice et ce déni démocratique ont subi, au cours du mois d'octobre et novembre derniers, une violente répression policière.
Plus encore, le Tribunal suprême espagnol refuse d'accepter la sentence du Tribunal de justice européen qui exige que soient libérés les prisonniers, élus entre temps par des centaines de milliers de citoyens catalans, lors des dernières élections au parlement européen, afin qu'ils puissent occuper leur siège de député. Il demande aussi la levée d'immunité de ceux qui contraints à l'exil pour échapper à la répression sont élus et occupent leur siège.

Laisser s'installer à nos portes sans réagir cette dérive autoritaire et cette régression démocratique serait un précédent non seulement contre les intérêts des citoyens catalans et espagnols mais contre toutes celles et ceux qui manifestent contre les conséquences de lois injustes, partout en Europe et dans le monde et qui pour cela pourraient être accusés de sédition ou de terrorisme pour le simple fait d'exprimer ou d'exercer la moindre dissidence. C'est pour cela que nous appelons à ce rassemblement unitaire, le mercredi 5 février, à 19 heures, Place de la république à Paris.

** Observateurs internationaux comme Amnesty International, La Ligue des Droits de l'homme, la Fédération Internationale pour les Droits humains, le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies.*